

L'Écho du Griffon

7

JOURNAL D'INFORMATION
MUNICIPAL QUADRIMESTRIEL
DE CLARENSAC - NOVEMBRE 2022
www.clarensac.fr

Vie municipale
Succès de la journée
du Patrimoine - p12

Le mot des assos
Opération 5000 arbres
en Vaunage - p13

Un peu d'histoire
Petit Historique des Arènes
d'après Jacky Goudet - p19



Clarensac
EN VAUNAGE

> Le mot de la rédaction

Chères Clarensacoises, Chers Clarensacois,

Dans son prochain numéro, *L'Écho du Griffon* devrait connaître quelques légères évolutions, sur son aspect graphique et dans ses rubriques. Si vous avez la moindre suggestion à nous faire, nous restons comme toujours disponible à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

Avec la réception du prochain numéro, vous devriez trouver dans votre boîte aux lettres un format plus restreint destiné à le compléter : *Le Petit Écho du Griffon*. Ce dernier paraîtra ensuite systématiquement deux mois après la publication de son grand frère et contiendra quelques informations municipales et un agenda des événements à venir sur les 4 prochains mois.

Nous restons toujours à votre écoute concernant ce journal et les différentes informations que vous souhaitez y trouver. Aussi, que vous ayez l'envie de nous proposer une nouvelle rubrique, un article sur le village, que vous souhaitez nous faire découvrir des artistes clarensacois ou nous faire part de toute autre remarque, vous pouvez nous contacter par mail à lechodugriffon@mairie-clarensac.fr ou par courrier adressé à L'Écho du Griffon et déposé en Mairie.

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année 2022 et vous donnons rendez-vous en 2023 !

Jullien Pacioni
Chargé de la communication

- Directeur de publication : Patrick Gervais
- Rédacteur en chef : Jullien Pacioni
- Rédaction : Patrick Gervais, Michel Hamard, Séverine Boisset, Olivier Chapel, Viviane Bonami, André Olivé, Rose-Marie Krawczyk, Jean Comtat, Luc Ponsy
- Conception : PepperWeb (Clarensac) www.pepper-web.com
- Impression : Une Comm'Unik by RV PRINT (Caveirac) Tel : 09 52 72 59 43
- Tiré à 1850 exemplaires



L'Écho du Griffon

Suivez toute l'actualité de votre commune sur : www.clarensac.fr



PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal est prévue en février. Associations, faites-nous parvenir vos textes et informations le 22 décembre au plus tard (lechodugriffon@mairie-clarensac.fr).

SOMMAIRE

02 Le mot de la Rédaction

03 Le mot du Maire

04 Vie municipale

- Le mot des adjoints...
- Les infos municipales...
- Le mot de l'opposition...

15 Notre village

- Le mot des assos...
- Un peu d'histoire : Petit Historique des Arènes
- Clarensac à l'honneur : Serge Migoule

23 État civil

24 Numéros Utiles



Photos & éléments graphiques : Mairie de Clarensac, Jullien Pacioni, Associations, Freepik, Pixabay



Le mot du Maire



Mesdames et Messieurs, chers Clarensacois,

Le réchauffement climatique, le Covid, la guerre en Ukraine et la crise économique mondiale qui en découle, une situation politique instable : les sujets de préoccupation sont nombreux en cette rentrée scolaire 2022.

Dans ce monde incertain, notre équipe municipale s'emploie à ce que notre commune reste le plus possible un havre de paix. Une ville qui offre à toutes les générations un cadre de vie correspondant à leurs aspirations. L'été s'est clôturé par une fête votive mémorable permettant ainsi des moments de convivialité et de partage indispensables à la cohésion dans notre commune.

Connus pour notre engagement en faveur des familles, la rentrée scolaire est toujours, à Clarensac, un moment important. Une nouvelle fois, tout a été mis en œuvre pour que celle-ci se passe le mieux possible. La période estivale a ainsi été l'occasion de réaliser plusieurs travaux dans les écoles. L'installation de la climatisation dans toutes les classes n'est plus une promesse mais une réalité. L'équipement informatique de notre école maternelle s'est enrichi de douze nouveaux ordinateurs et d'un TBI (Tableau Blanc Interactif).

L'entretien de nos bâtiments communaux et associatifs a permis la rénovation de deux courts de tennis et l'installation d'une ombrière au skate parc. La préparation des futurs travaux de voirie et la programmation des investissements futurs n'ont pas été oubliées.

Chacun s'aperçoit que la végétation fait son retour en ville. Que ce soit le long de la route de Langlade ou même dans nos quartiers, le végétal prend chaque jour plus d'ampleur. L'arrêt de l'utilisation des désherbants et pesticides permet de ne plus empoisonner notre environnement : l'eau, la faune et la flore. Il nous faut changer nos regards et apprécier le retour de différentes fleurs et donc du chardonneret, des mésanges et des chauves-souris. Bien sûr il y a plus d'insectes et d'herbes folles. Un subtil équilibre sera à trouver entre la prévention des incendies et la protection de la nature.

La commune, comme toutes les autres, va être confrontée à une dégradation de ses finances du fait de la hausse des prix de l'énergie, des tarifs alimentaires et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. L'augmentation des prix des matières premières, des matériaux et du prix de la main d'œuvre des entreprises participera également à la dégradation des capacités d'investissement.

Débutée en 2021, l'inflation des prix de l'énergie s'est accélérée avec le déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans certaines communes les dépenses énergétiques ont bondi de 50 %. Dans un contexte budgétaire déjà tendu, les prévisions de dépenses pour 2023 vont devoir être revues à la hausse afin de prévoir sur ce poste de fonctionnement une dépense parfois deux à trois fois supérieure à celle de l'année précédente. Deux leviers sont possibles et font partie d'une réflexion en cours : la baisse des dépenses et l'augmentation limitée de certains tarifs.

La commune va développer un plan lumière qui va lui aussi préserver les équilibres naturels mais aussi nous permettre d'atténuer significativement nos factures d'électricité. Autant de sujet à débattre lors des différentes commissions municipales ainsi qu'auprès de notre Comité environnement récemment mis en place.

Les tarifs de l'eau, des transports et du ramassage des ordures ménagères sont prévus à la hausse au niveau de Nîmes métropole et s'ajouteront à la hausse automatique calquée sur l'inflation de la taxe sur le foncier bâti.

Bonne lecture de ce bulletin municipal et à très vite sur le terrain !

Avec tout mon dévouement,
Patrick Gervais

Le mot des adjoints



OLIVIER CHAPEL
FINANCES

LE PETIT MARCHÉ

Depuis le début de notre mandat, nous réfléchissons à la formule d'un marché communal. Le concept en lui-même est très connu et existe dans de nombreuses communes pour ne pas dire dans toutes. Le marché fait appel à trois idées fortes et complémentaires.

La notion de **circuit court** : que les commerçants soient distributeurs ou producteurs, ils nous proposent des produits frais ou des plats cuisinés sur place, le plus souvent sans intermédiaires à part eux. Les prix sont avantageux et les produits de qualité

La notion de **convivialité**, très importante dans un village : le marché a pour but premier de se rencontrer entre villageois et de lier ensuite une relation directe avec le commerçant. Les informations de proximité s'y échangent, sans filtre. C'est l'esprit village !

La notion de **citoyenneté** dans son sens le plus noble. Etre citoyen, c'est participer à la vie de la cité. Les romains ont créé des forums et les grecs des agoras où les citoyens pouvaient se rencontrer pour parler entre autres de politique locale. Plus proche de nous, lorsqu'un homme ou une femme politique brigue un mandat, il/elle commence par aller serrer les mains de ses compatriotes sur les marchés.

Après avoir reçu les différentes autorisations des organismes compétents, nous avons présenté le 9 juin 2022, en Conseil Municipal, une délibération

relative à la création du marché, en fixant les modalités de participation et le montant des droits de places.

Nous avons rédigé un Arrêté portant règlement général du marché, fin juillet.

Pourquoi la dénomination de Petit Marché ? Parce qu'au lancement de notre projet, nous avons réuni trois commerçants sédentaires. À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes nous pouvons y retrouver un boucher, un fromager, un primeur, une fleuriste, une productrice de plats à emporter, un producteur de fruits et légumes ainsi qu'un ostréiculteur.

Le marché se tiendra tous les vendredis matin de 8h30 à 12h30, devant la Poste et la Mairie.

Merci de réserver un bon accueil à tous nos partenaires qui participent à nos côtés à cette petite aventure.

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE EN 2022

La taxe foncière est calculée sur la base de la valeur locative cadastrale de vos biens immobiliers, réduite d'un abattement de 50 %. Cette base d'imposition est revalorisée chaque année par application d'un coefficient forfaitaire établi en fonction de l'évo-

lution sur 1 an de l'indice des prix à la consommation. En clair, plus l'inflation augmente, plus le coefficient de revalorisation est important. Or les prix ont progressé de 3,4 % entre novembre 2020 et novembre 2021, entraînant une hausse équivalente des valeurs locatives au 1er janvier 2022.

Cette revalorisation des bases d'imposition, applicable au niveau national, va mécaniquement entraîner une hausse équivalente de votre taxe foncière. Par exemple, si la valeur locative de votre maison après abattement était fixée à 3 000 € en 2021, elle va passer à 3 102 € cette année. Si votre taux global d'imposition (part communale + part intercommunale + taxes annexes) est fixé à 38 % le même en 2022 que celui de 2021, vous payerez 1 179 € cette année contre 1 140 € l'année dernière. Soit une hausse de votre taxe foncière de 3,4 %.

La municipalité de Clarensac n'a pas augmenté la valeur de ses taux d'imposition pour l'année 2022 (les années précédentes non plus).

VERS UNE RÉVISION GÉNÉRALE DES VALEURS LOCATIVES

À partir de 2026, de nouvelles règles s'appliqueront pour calculer la valeur locative des locaux d'habitation, dont



l'évaluation actuelle date des années 1970. Les logements seront classés en 4 sous-groupes (maisons individuelles, appartements, dépendances isolées, locaux exceptionnels) et ils seront évalués selon une méthode tarifaire, et non par comparaison avec des locaux de référence comme aujourd'hui. Un tarif au mètre carré sera établi pour chaque catégorie de logement et pour chaque secteur géographique, à partir des loyers pratiqués en 2023. La réforme entraînera à coup sûr une augmentation des valeurs locatives pour de nombreux propriétaires. Maigre consolation, certains bénéficieront d'un coefficient de neutralisation pour éviter que leur taxe foncière explose. À suivre.



MICHEL HAMARD
CADRE DE VIE - URBANISME
ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ

CADRE DE VIE - URBANISME

• La Poste :

Suite à sa restructuration (niveau national) et à ses données statistiques, la direction de La Poste a décidé de réduire l'ouverture de La Poste de Clarensac à 12h/semaine. Monsieur le Maire et

les élus ont manifesté leur opposition à toute fermeture (toujours possible) ou réduction d'horaires.

Trois solutions ont été présentées à la mairie :

- Réduire les heures d'ouverture de La Poste à 12h/semaine par ses propres services,
- Reprise des activités de La Poste par la commune : Agence Postale Communale (APC),
- Reprise des activités de La Poste par un commerçant : Relais Postal Commerçant (RPC).

Si la première solution n'a pas été retenue par la mairie car très pénalisante vis-à-vis de ses habitants, une étude a été menée pour une reprise par les services de la commune. Or, il s'est avéré

que cette deuxième solution allait générer des dépenses supplémentaires (travaux, embauche de personnel à temps plein ou partiel, coût en heures supplémentaires si ouverture le samedi matin), et ce, dans un contexte budgétaire particulièrement tendu. Au cours de ces études, en liaison avec La Poste et la commune, le commerce « Tabac-Presse de la Vaunage » a proposé sa candidature pour reprendre les activités postales mais en demandant de pouvoir s'installer dans l'infrastructure de La Poste actuelle (bien communal) en sollicitant un bail (avec loyer). Cette solution a été retenue car elle permettait de garder un service public de proximité avec des avantages tels que des ouvertures 7 jours sur 7 et des plages horaires importantes (tôt le matin et tard le soir). Depuis la mi-septembre 2022, La Poste a déménagé tout le mobilier et la sécurité puis réhabilité les locaux. Le commerce a procédé aux travaux nécessaires à son installation dont son ouverture est envisagée avant la mi-décembre 2022. Un bail a été signé le 6 octobre avec la commune avec le montant du loyer associé.

Monsieur le Maire et les élus sont conscients du désagrément occasionné par cette transformation pendant cette période mais nécessaire pour maintenir un service indispensable à nos concitoyens.

Nous espérons que ce commerce, situé au cœur de notre village puisse continuer de contribuer au dynamisme de notre commune, voire d'améliorer



le service public de proximité. Les locaux rendus disponibles sont prêts à accueillir de nouveaux locataires...

• **Le PLU :**

Notre PLU validé le 5 novembre 2021, a montré, par retour d'expérience, un règlement qui se révèle trop restrictif pour des constructions annexes. Nous avons entrepris une nouvelle étude pour modifier certaines dispositions sur ce règlement. Ces modifications interviendront, après validation de tous les services concernés, au cours du premier semestre 2023 (date ne pouvant pas être fixée à la parution de ce bulletin).

Pour rappel : Toute les demandes d'autorisation peuvent se faire en ligne via le site de la mairie. Si difficulté, ne pas hésitez à contacter le bureau urbanisme de la mairie qui vous conseillera. Ne jamais commencer des travaux sans une autorisation écrite de la mairie. Sachez que des contrôles peuvent être diligentés pendant les travaux et après la fin des travaux par les agents de la police municipale dûment assermentés dans ce domaine après un rendez vous pris avec le pétitionnaire.

• **La Bibliothèque :**

La bibliothèque a déménagé dans de nouveaux locaux, plus spacieux, climatisés. La commune a acheté des rayonnages modernes, un ordinateur et une imprimante (au total, plus de 30 000€). On doit féliciter tous les acteurs qui ont permis ce déménagement dans de bonnes conditions : les membres de l'association et les services techniques. Il reste encore quelques petits soucis d'installation, mobilier ou informatique mais la commune disposera d'une bi-

bliothèque adaptée à ses besoins où adultes et enfants trouveront le bonheur d'une lecture appropriée.

• **Le Tiers-Lieu :**

La commune s'est engagée dans le cadre d'un projet de Tiers-lieu, espace physique qui permet à des citoyens de mettre en place un ensemble d'activités tels que le co-working, des ateliers partagés, garage solidaire, friche culturelle, services publics, lieu convivial, etc. Il a donné lieu à la naissance d'une association appelé « Le Hangar ». La commune a attribué les algécos situés dans la zone des services techniques (Grézas) et dans le futur envisage de mettre à leur disposition le hangar proche du jardin qui est encours de réalisation avec la MFR d'Uzès rue de la cave coopérative. Cependant, les travaux de réhabilitation de ce hangar sont conséquents et ne pourront aboutir sans l'aide de subventions importantes.

SÉCURITÉ

Nous avons procédé à la mise en place de 2 radars pédagogiques qui rappellent que la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h. Il appartient à chacun de respecter la vitesse et notamment dans les rues de desserte des quartiers hors des grands axes (rue des Mimosas, rue du Tal, rue du 19 mars, chemin de fond de Rouve, chemin du Serre, etc). Concernant la sécurité dans notre village, il y a eu des cambriolages au cours de l'été, principalement en journée. Cependant, il n'y a pas d'augmentation des bilans. Nous constatons néanmoins des incivilités récurrentes : dégradation de biens publics, de véhicules, de murs de clôture, des aires de



jeux... Il appartient à chacun d'appeler la police municipale ou la gendarmerie s'il est témoin de tels faits, mais n'agissez pas de votre propre initiative.

ENVIRONNEMENT

• **Comité environnement :**

Le comité de l'environnement s'est déjà réuni plusieurs fois. Il a émis des propositions sur des sujets très variés : les déchets, le compostage, les plantations, l'embellissement du village, les économies d'énergie, etc. La commune souhaite « élargir » ce comité de 2 ou 3 membres supplémentaires (ne pas hésitez à faire acte de candidature à la mairie).

• **Transition énergétique :**

Dans le cadre de notre projet global sur la transition énergétique, la climatisation des écoles maternelle et primaire a été réalisée (en cours de finalisation pendant les vacances de toussaint pour la primaire).

Il s'agit d'une vraie (r)évolution pour que nos enfants et enseignants travaillent dans de meilleures conditions. Néanmoins, ces dispositifs devront recueillir, auprès des utilisateurs, une attention particulière pour participer aux économies d'énergie. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche responsable car nous sommes confrontés à l'impérieuse nécessité de faire des économies d'énergie (voir par ailleurs l'article de l'adjoint aux finances).

RÉUNION PUBLIQUE

En novembre, et pour répondre aux besoins d'une communication participative, une réunion publique sera organisée qui donnera l'occasion à chacun de s'exprimer. Elle sera précédée d'informations sur les sujets suivants :

- Les économies d'énergie,
- La rénovation des voiries,
- Les projets communaux afférant aux deux points susmentionnés.





ANDRÉ OLIVÉ
VOIRIE ET TRAVAUX

CIMETIÈRE, NOUVEAU COLUMBARIUM ET PRIX DES CONCESSIONS

L'achat d'un nouveau columbarium a été effectué. Il a été positionné courant du mois octobre, en face de l'ancien moulin, sur la dalle prévue à cet effet.

Au cours du conseil municipal du 27 juillet 2022, nous avons examiné les tarifs des concessions funéraires par comparaison avec les tarifs dans les communes voisines. Cela n'avait pas été effectué depuis plus de 10 ans. Le tableau suivant donne les nouveaux montants qui seront appliqués :



Columbarium	Tarif	Caveau urnes	Tarif
1 Case – 15 ans	250 €	1 ou 2 urnes – 15 ans	100 €
1 Case – 30 ans	500 €	6 urnes – 15 ans	200 €
1 Case – 50 ans	700 €	1 ou 2 urnes – 30 ans	200 €
		6 urnes – 30 ans	400 €
		6 urnes – 50 ans	800 €
Concession	Tarif	Concession terrain nu	Tarif
1 ou de 2 corps – 15 ans	125 €	1 corps – 5 ans	200 €
6 corps – 15 ans	250 €		
1 ou 2 corps – 30 ans	250 €		
6 corps – 30 ans	500 €	Dépositaire	Tarif
1 ou 2 corps – 50 ans	500 €	3 mois	50 €
6 corps – 50 ans	1000 €	Mois supplémentaires	100 €/mois

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de la commune est fourni par 865 points lumineux. Les Stés SPIE et Daudet sont en charge de son entretien et des réparations par un contrat de 9 ans passé en septembre 2017. Ce « Contrat de Performance Énergétique » propose la rénovation des installations grâce au remplacement des lampes au sodium par des lampes à LED pour obtenir la réduction de la consommation d'électricité.

Ce contrat n'a porté que sur l'échange de 1/3 des lampes au sodium sur 9

ans (à ce jour, 284 candélabres ont été changés dont 177 depuis le début de notre mandat). De fait, il faudrait 27 ans pour que la totalité des lampes obsolètes soit changée par un éclairage plus vertueux.

Pour moderniser notre éclairage plus rapidement nous avons, en 2020, décidé que toute réfection de voirie serait couplée avec un changement de l'éclairage public par **un éclairage à LED plus économe**. Cela a été le cas pour le chemin du Rhône Vert, le chemin des Dérons et prochainement cela le sera sur le chemin de Font de

Rouve. De plus, cette année, nous avons effectué le changement des lampes de l'écusson du Village et terminé la modernisation de l'éclairage de la route de Langlade.

L'éclairage public représente **en moyenne 38% de la consommation d'électricité de la commune**. La maîtrise de l'éclairage public se traduira évidemment par une diminution de la dépense énergétique. La vétusté des installations est aussi une cause de la surconsommation. **Les moyens dont nous disposons pour réduire cette dépense sont :**

- changer les candélabres obsolètes à lampe au sodium par des candélabres à lampe à LED,
- diminuer l'intensité lumineuse des lampes à LED.

En ce qui concerne notre commune nous ne pouvons actuellement changer tous les candélabres obsolètes le coût en serait trop important : il est évalué à 400 000 euros.

Par mesure d'économie, certaines communes coupent totalement ou partiellement l'éclairage de nuit : c'est le cas de Saint-Côme et de Tavel récemment. Notre commune étudie sérieusement cette possibilité. Elle sera présentée lors de notre réunion publique de novembre.

Nous vous rappelons que si l'un des candélabres proches de votre habitation est en panne il vous suffit d'en faire la demande à la société SPIE, en charge de la réparation, au 08 00 00 50 66.

VOIRIE

- Pour des raisons de sécurité, 4 platanes ont dû être abattus : deux





d'entre eux pour sécuriser la circulation route de Langlade au niveau des 2 écluses et deux autres, route de Saint Côme, pour sécuriser la sortie du nouveau lotissement de la Liquière. Le lotisseur a pris à sa charge, en partie, un plateau ralentisseur et un passage piéton.

Ces quatre platanes ont été remplacés par d'autres arbres qui ont été plantés sur un terrain de la commune.

• **Le travail de réfection du Boulevard de la Dougue Inférieure** a été réalisé au mois d'octobre.

• **Elagage des arbres :**

Au mois d'août une société a commencé l'élagage des platanes par ceux qui étaient plantés autour des arènes et du chemin de la Calquière. Ce travail s'est poursuivi dans le courant du mois d'octobre et a concerné les platanes du Boulevard du Jeu de Boules, du Boulevard des Coussières, le Boulevard du Portail Bas, du Boulevard de la Dougue (Supérieure et Inférieure), de l'impasse des Fouillées, de l'Impasse des Camps ainsi que les 2 marronniers du parking de la Police municipale. Ce travail d'élagage est

effectué par une société privée (élagueurs grimpeurs qui travaillent sans nacelle).

• **Faucardage des fossés et des chemins :**

Cette année les travaux de faucardage des fossés et de certains chemins ruraux n'ont pas pu être réalisés correctement en raison des fortes chaleurs, la préfecture ayant émis un arrêté limitant l'utilisation des outillages thermiques. Malgré cette contrainte, l'entretien a pu être effectué durant le mois de septembre.



ROSE-MARIE KRAWCZYK
CULTURE ET TRADITIONS

Pour la première fois depuis notre arrivée aux affaires nous avons pu vivre une année « normale » à la culture. En effet nous avons pu organiser une fête taurine de printemps et la fête de la musique sur la place de la Mairie, où les clarensacois sont venus en nombre.

Nous avons pu proposer à nouveau le cinéma de plein-air, qui n'obtient malheureusement toujours pas le succès escompté. Le coût du cinéma plein-air est trop élevé par rapport aux quelques personnes qui font le déplacement ; il en est de même pour le cinéma au foyer.

En revanche, la fête votive tant attendue a été un succès phénoménal avec des taureaux dans les arènes, ce qui

n'était pas arrivé depuis longtemps ! De l'avis général, ces quelques jours étaient un véritable renouement avec l'ambiance festive et nos belles traditions. Les déjeuners au pré et intergénérationnel ainsi que la longue et les abrivados ont dépassé notre attente ! Merci à tous les clarensacois qui se sont investis avec nous !

Nous avons décidé de renouer avec la journée du patrimoine. Elle sera reconduite et élargie l'année prochaine. Notre histoire est très riche et peu connue, et cet événement européen a été l'occasion de la découvrir davantage. Au programme, outre une visite guidée et une présentation historique dans la Mairie, nous avons pu bénéficier d'une exposition de photos au temple, présentée par M. Serge Mi-goule, ainsi que d'une exposition des pièces de l'orgue qui vient d'être rénové, permise par l'association « Les amis de l'orgue Massé de Clarensac ». Les écoles ont été invitées à visiter ces expositions : ce seront aux enfants qu'il appartiendra demain de diffuser et faire vivre l'histoire de notre village.

Une inauguration du « Coin des Courants d'air », à côté de la mairie, et qui regroupe boîte à livres et bancs, est

prévue prochainement.

Le mois d'octobre aura également été l'occasion de retrouver le traditionnel Marché aux Santons, très apprécié des villageois. Le théâtre aura également fait son grand retour au foyer communal, avec la représentation de la pièce La Saga de Molière, en coopération avec le Théâtre de Nîmes.

Début novembre, enfin, nous pourrions également profiter du concert de « Guitares & Co » !





SÉVERINE BOISSET
SOLIDARITÉ ET SANTÉ

MAISON EN PARTAGE C'EST QUOI ?

La résidence « Le Clos Clarensiaco » Maison en Partage est une forme d'habitat solidaire entre maintien à domicile et structure d'hébergement, proposant des logements locatifs individuels regroupés alliant vie privée et vie collective. Elle s'adresse à un public autonome de personnes adultes âgées et/ou handicapées leur permettant de rester chez soi mais dans un cadre sécurisant.

Le CCAS de la commune est porteur du projet social de la Maison en Partage. Les prestations de service d'accompagnement et d'animation sont de sa compétence et de celles des partenaires locaux associatifs ou institutionnels qui l'accompagnent.

Le CCAS n'étant pas structuré pour réaliser en gestion directe l'animation de la Maison en Partage, il s'est rapproché de l'Association Calade.

Calade proposera une animation de 18h/semaine dans une salle commune qui se trouve au centre de la résidence. Le coût de cette prestation est de 31,50€/mois et par foyer (uniquement pour les 20 logements Habitat Senior Services (HSS)).

Le Département subventionne 50%

de l'animation et le CCAS prend en charge 30% par foyer ce qui permet de baisser considérablement le prix de l'animation. Sans ces subventions, nous serions sur un montant 90€/mois/foyer.

La résidence se compose de 20 logements HSS en RDC exclusivement réservés aux séniors de plus de 61 ans et/ou personnes handicapées et de 16 logements sociaux T2 et T3 en R+1.

Le label HSS garantit une mixité générationnelle pour favoriser le lien social et l'entraide entre voisins, des logements et des parties communes adaptés pour plus de sécurité, de confort et d'accessibilité ainsi que des services personnalisés du bailleur pour faciliter le quotidien des personnes âgées.

Livraison prévue pour le 02 novembre 2022.

LA SEMAINE BLEUE

« Changeons notre regard sur les aînés » était le thème de la Semaine Bleue cette année. Lancée en 1951, cette semaine nationale a pour intention de montrer le travail des associations qui permettent de créer, toute l'année, des liens entre générations, en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social des aînés dans notre société.

« L'isolement, la diminution de l'estime de soi, la dépression, la perte de liens sociaux... Ce n'est pas anodin, en particulier chez les personnes âgées pour lesquelles la perte d'autonomie peut déjà être difficile à vivre.

C'est pour cela qu'il est important de favoriser les liens intergénérationnels ».

Le Centre Communal d'Action Sociale



(CCAS) de Clarensac s'est associé, une nouvelle fois, à la Semaine Bleue en proposant du 03 au 09 octobre quatre temps forts qui se sont déroulés dans le Foyer : le mardi, un Atelier Éveil Musculaire suivi d'un parcours motricité avec la participation d'élèves de l'école Maternelle ; le mercredi, un atelier d'écriture ; le jeudi, un atelier Yoga du rire ; enfin, la semaine s'est conclue avec un après-midi musical le dimanche, animé par l'association Oratorio.





VIVIANE BONAMI
ADJOINTE ENFANCE
JEUNESSE/SÉNIORS

CET ÉTÉ A CLARENSAC

• Centre de Loisirs (3/11 ans)

Le centre de loisirs s'est déroulé dans des conditions exceptionnelles. Suite aux travaux d'installation de la climatisation à l'école élémentaire, il a en effet dû être déplacé vers l'école maternelle.

Diverses sorties ont été organisées : visite d'une grotte, activités pataugeoires, sortie à la Bouscarasse... Les animateurs ont aussi mis en avant la culture : théâtre avec les grands et musique avec les petits !

• Club ados (11/17 ans)

Cet été, la Mairie a organisé pour le club ados deux séjours dont ont pu profiter 12 ados accompagnés de 2 encadrants. Lors d'un bivouac du 11 juillet au 12 juillet, les ados ont pu découvrir le canyoning et la randonnée aquatique dans les Cévennes. À l'occasion de cette sortie, ils ont pu appréhender la vie de groupe sous un angle plus approfondi et partager des moments de convivialités.

Un séjour dans un camping en Ardèche, du 25 juillet au 29 juillet, a permis à nos ados de profiter d'activités de pleine nature et sportives (canyoning, spéléologie). Cela a également été l'occasion d'aborder les problèmes liés à la santé,



ou au sommeil et à l'alimentation. Les ados sont repartis avec des souvenirs plein la tête et de belles expériences.

LA RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes de nos chers bambins s'est bien déroulée.

Les effectifs sont de 129 élèves en maternelle et de 276 en élémentaire.

Les enfants des écoles ont participé le lundi 19 septembre aux journées du patrimoine.

• Projets pour l'année scolaire 2022/2023

- Divers projets intergénérationnels,
- Découvertes et animations autour de la biodiversité et de l'écologie,
- Participation aux animations proposées par le prestataire Terre de Cuisine lors de la coupe du monde de football.

Affichage des opérations d'urbanisme

Toute opération d'urbanisme – pour des travaux, des constructions, des lotissements, etc. –, à de rares exceptions près d'importance mineure, doit faire l'objet d'une autorisation par la mairie. Dès l'accord, l'autorisation est portée à la connaissance des tiers, en mairie et dans les huit jours.

Le code de l'urbanisme impose également un affichage, sur le terrain pendant toute la durée des travaux, par le bénéficiaire du permis. Cette obligation a pour vocation d'informer les tiers que l'autorisation d'urbanisme a été accordée, leur permettant, s'ils disposent de raisons légitimes et sérieuses, de former un recours contre

le permis dans les deux mois qui suivent l'affichage.

Le code précise la forme de l'affichage : un panneau dont la largeur ne peut être inférieure à 80 cm, un panneau pré-rempli que l'on peut acquérir dans les grandes surfaces pour matériaux.

Le contenu est aussi réglementé, il doit mentionner, pour un permis de construire par exemple :

- Nom, ou raison sociale du bénéficiaire,
- Date de délivrance du permis et son numéro d'ordre,
- Nature du projet et superficie du terrain,

- Surface autorisée et hauteur des constructions,
- Nom de l'architecte et adresse de la mairie pour consultation du dossier.

Les architectes et les entreprises connaissent ces obligations et les respectent, il s'avère cependant que quelques bénéficiaires sur le territoire communal s'affranchissent de ces contraintes et que quelques autres renseignent les panneaux avec des encres labiles laissant le panneau vierge dès le premier orage

Nous attirons l'attention de nos concitoyens sur leurs droits et devoirs et veillerons au respect de la loi.

Label École Numérique

Suite à l'implication de la Mairie et de l'école Marie Pape-Carpentier dans le développement des usages numériques dans les enseignements, l'Académie de Montpellier nous a décerné le Label École Numérique pour les deux ans à venir.


ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Boîte à livres et concertation

Beaucoup de clarensacois ont certainement eu la surprise de voir une petite boîte sur un support tout au bout du parking de la mairie. La curiosité aidant, ils sont allés « jeter un œil » pour découvrir des livres en libre accès, à la disposition des lecteurs potentiels. C'est là la première manifestation de notre politique municipale qui veut voir s'instaurer une plus grande convi-

vialité entre tous par l'implication de chacun dans la vie de quartier.

Une boîte a également été installée devant l'école primaire et d'autres boîtes à livres pourront l'être en différents lieux de la commune, après consultation des habitants qui voudront bien participer à la recherche des lieux et d'instant à créer pour

mieux-vivre ensemble. Ce ne sera là que la toute première étape, d'autres initiatives suivront selon les désirs et les aspirations exprimés. Nous espérons que cette initiative rencontrera l'appui des clarensacois qui sont nombreux à avoir constaté, en raison des confinements, une perte des relations sociales dont ils profitaient sans en avoir bien conscience.

Succès de la journée du Patrimoine à Clarensac

Dimanche 18 septembre, Clarensac était mobilisé pour accueillir la journée nationale du patrimoine. Le bâtiment de la mairie était ouvert au public dès 10h ainsi que l'église paroissiale saint André et le temple. Des élus veillaient, en salle des mariages, sur de précieux documents sortis des armoires ignifugées. Il est difficile de les décrire tous ; le plus ancien et le plus original en est le COMPOIX de la commune. Le compoix résulte d'une décision royale au XVIIIème siècle qui demandait à tous les sujets de « reconnaître devant notaire » les biens qu'ils détenaient, de les délimiter, de donner leur surface et d'indiquer le montant estimé de la « location » annuelle, un impôt foncier en quelque sorte dû au seigneur. Ainsi on pouvait lire, assez difficilement, qu'un clarensacois du nom d'Arjalas détenait un bien de six émines et deux dextres de surface, estimé un denier.

Pour la visite du village, commentée

par Pierre Tranchesset la mémoire vivante de Clarensac, un petit groupe s'était rassemblé devant la mairie. Ils « piaffaient » tellement d'impatience de connaître le village que le départ fut donné dès 15h.

Mais le plus gros succès de cette journée a été remporté par Serge Migoule, bien connu pour son amour des traditions et de la bouvine. Au temple, qui montrait aussi l'orgue et son histoire sur des panneaux, Serge Migoule exposait plusieurs centaines de photographies tirées de ses albums couvrant toute la période du XXème siècle. Chacune était retouchée, les sujets sélectionnés et agrandis au format A4 et dotés d'une légende. Les plus récentes étaient l'œuvre de Serge Migoule lui-même ; quant aux plus anciennes, elles devaient provenir de son travail « d'historien » qui rassemble inlassablement des documents de vie sur le village et la Camargue. Le résultat

époustouffant redonnait naissance au village par les photos des enfants, des classes, des travaux des champs comme la viticulture, et surtout des fêtes au village. On pouvait constater combien les traditions taurines, sous toutes leurs formes, étaient au cœur de la vie collective, une tradition qui reste encore bien vivante bien que différente dans son expression actuelle.

Le public s'est pressé nombreux contre les panneaux d'exposition, il fallait même attendre son tour pour approcher telle ou telle photo.

Nombreuses étaient aussi les « jeunes personnes » : étaient-elles avides de retrouver parents et grands-parents ? Ou étaient-ce de nouveaux clarensacois qui voulaient connaître leur village d'adoption ? Impossible de le dire, les deux sans doute vu la grande affluence et le succès de l'exposition.

La vie des associations

Depuis l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie du COVID, la vie associative reprend tranquillement – mais sûrement – son cours. Les associations se mobilisent pour vous proposer un programme riche et varié, dont vous pourrez retrouver les prochains événements ci-dessous, puis dans la parution de l'agenda prévue dans Le Petit Écho du Griffon.

L'ensemble des associations bénéficient du soutien logistique de la Mairie, que ce soit pour le prêt de salles, de matériels, ou bien encore pour assurer la sécurité lors d'événements prévus à l'extérieur. Récemment, le Conseil municipal a ainsi réalisé les travaux pour deux nouveaux courts de tennis, dont nos sportifs vont pouvoir profiter avec plaisir.

Pour rappel, un annuaire des associations est disponible sur notre site internet. Si votre association n'y figure pas encore, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à communication@mairie-clarensac.fr.

mairie-clarensac.fr. De plus, un annuaire papier est également disponible au secrétariat de la Mairie.

Beaucoup d'associations sont toujours à la recherche de bénévoles : si vous avez un peu de temps libre et l'envie de vivre une belle aventure, n'hésitez pas à vous engager auprès de l'une d'elles pour participer, vous aussi, à l'activité sur notre village et pour tisser de nouveaux liens et faire des rencontres enthousiasmantes !

PROGRAMME À VENIR :

- **1er novembre** : Concert au Foyer, par Guitares&Co
- **5 novembre** : Projection du film *Bigger Than Us*, par l'association Abeille & Biodiversité
- **11 novembre** : Cérémonie au Monument aux Morts
- **12 novembre** : Trail des Sangliers du Griffon
- **17 novembre** : Don du sang au Foyer communal

- **20 novembre** : Loto de l'Association du Bonheur
- **26-27 novembre** : Marché de Noël (Foyer et Place de la Mairie)
- **2-3 décembre** : Téléthon
- **9-10-11 décembre** : Santa Féeries, par Oratorio
- **11 décembre** : Concert à l'église Saint-André

Pour rester au courant de tous les événements à venir, rendez-vous sur clarensac.fr/agenda !



Opération 5000 arbres en Vaunage

Devant les désastres climatiques que nous avons subi ces derniers temps, l'association « Abeille & Biodiversité » s'est lancée dans un projet nommé « 5000 arbres en Vaunage ». Il a pour but la reconstitution de haies sur les parcelles agricoles.

Environ 60 agriculteurs ont été contactés sur les neuf communes de la Vaunage et 18 ont répondu favorablement à cette proposition.

Avec l'aide de la société coopérative d'Anduze, AGROOF spécialisée en agroforesterie, une visite a eu lieu sur les terres de ces agriculteurs qui ont exprimé leur souhait. Un échange très constructif s'en est suivi. Des essences locales d'arbres et arbustes ont été proposées et validées par l'agriculteur.

Ainsi, fin juillet 4979 plants ont été réservés chez des pépiniéristes locaux. Ils devraient être livrés début janvier.

Dans chaque commune, des correspondants locaux pour le projet ont été nommés.

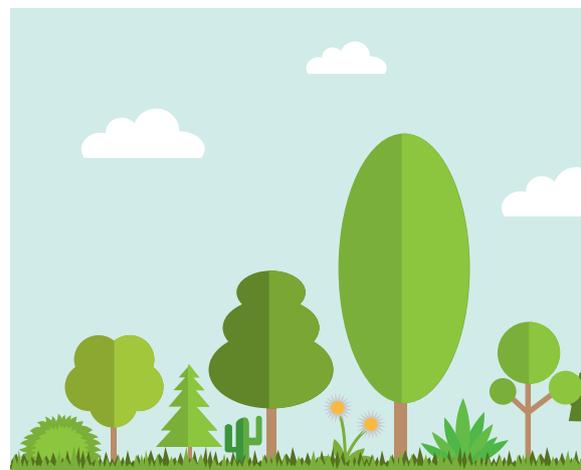
Leur rôle est de prendre contact avec les écoles et associations pour présenter le projet et définir l'animation qui peut être réalisée autour de l'arbre. Lors de la réception des plants, des chantiers collectifs auront lieu avec les enfants et toutes les bonnes volontés. Une liste est établie qui reprend tous les volontaires qui se sont manifestés pour la plantation. Ils seront contactés lorsque les dates seront fixées (fin janvier début février).

Si vous êtes intéressés par ce projet et souhaitez participer aux plantations, vous pouvez laisser un message sur la boîte de l'association :

contact@abeille-biodiversite.com

Sur la commune de Clarensac, il y a 3 exploitations concernées, représentant 515 m de haie.

L'association est allée à la rencontre d'agriculteurs mais n'ayant pas de liste, certains ont pu être oubliés. Si vous êtes exploitant agricole et que le projet vous intéresse, vous pouvez toujours nous laisser un message sur la boîte mail de l'association ci-dessus, le projet sera reconduit en 2023.



LE PETIT MARCHÉ



Boulangier • Boucher • Fromager • Primeur • Etc

Tous les vendredis / Place de la Mairie



Retrouvez toutes les informations du village sur clarensac.fr

Clarensac
EN VAUNAGE

DÉ QUÉ SÉ DIS ?

Le Mot de l'opposition

Nous sortons d'un été éprouvant pour les organismes à cause des très fortes chaleurs. Nous avons une pensée plus particulière pour nos aînés plus sensibles à la canicule et nous espérons qu'avec le retour d'un peu de fraîcheur et de pluie, tous vont pouvoir retrouver une vie plus paisible.

• PARLONS DE LA POSTE

La décision a été prise de fermer La Poste de Clarensac et de mettre en place un Relais Poste Commerçant qui sera tenu par le buraliste.

Première conséquence : les horaires d'ouverture de La Poste ont été réduits à 12 heures, ce qui correspond à la charge d'activité de la semaine avec une ouverture le samedi matin.

Il n'y avait pas de risque de fermeture définitive car une réorganisation est mise en place pour 2 ans et La Poste ne peut toucher aux horaires pendant cette période.

Nous pensons que la décision de la majorité a été très précipitée. La distribution d'un bulletin par Monsieur le Maire sur ce sujet, nous laisse à penser que cette décision est très contestable et préjudiciable pour les habitants de la commune.

Le service offert par le Relais Poste Commerçant est plus restrictif. Si le service courrier-colis est équivalent à celui proposé par un bureau de Poste, à contrario, les services financiers sont plus restreints voire inexistantes et ne permettent uniquement que des retraits d'un faible montant.

Dans son dernier bulletin, Monsieur le Maire nous assure conserver le service public mais cette décision ne va pas du tout dans ce sens. En effet, les personnes âgées et les personnes en situation de précarité vont devoir se déplacer sur Calvisson avec les difficultés que ça engendre.

Et QUID de la période jusqu'à la fin

de l'année ou aucun service ne sera assuré...

• PARLONS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉCOLES

Une rentrée 2022-2023 plutôt chaotique. De nombreux parents n'ont pas été informés de la pré-visite de l'école élémentaire organisée le 30 août. En effet, l'information a simplement été affichée sur le panneau devant l'école maternelle. De même pour les horaires et les jours de rentrée des différentes classes.

Une communication sur tous les panneaux d'informations municipaux ou sur le site Internet de la Mairie aurait été la bienvenue.

• PARLONS DE LA FÊTE VOTIVE

Enfin, le village a pu retrouver ses traditions et se réunir en nombre fin Août grâce à une poignée de Clarensacois qui a décidé de prendre les choses en main et qui a proposé un programme plus que satisfaisant. Petits et grands ont trouvé leur compte en toute sécurité, sans aucun accident et dans une belle et grande convivialité.

• PARLONS DE « RIEN »

Cette expression mérite explication. Certains d'entre vous nous ont interpellés sur le manque d'esprit critique de notre groupe d'opposition.

Nous tenions à vous rassurer : nous assistons régulièrement aux commissions et suivons l'ensemble des dossiers que la majorité municipale porte à notre connaissance.

Cependant, il est difficile de commenter l'inaction !

A part, la gestion courante de la commune et la poursuite de certaines activités déjà en place, on ne peut que constater le manque d'initiative de l'équipe majoritaire sur des projets nouveaux qui animeraient notre village.

Le village s'endort et nous ne pouvons que le regretter...

Heureusement que certaines asso-

ciations très actives persévèrent et s'impliquent pour nous offrir encore et toujours des journées «vide grenier» (Clarens'Aide), des journées caritatives comme la journée du CEC (organisée des bénévoles d'associations clarensacoises) ou La Marche Rose prévue le 16 Octobre prochain organisée par l'association « Ô fil de ma bulle » et des journées sportives comme le Trail des Sangliers du Griffon le 12 novembre prochain. Nous saluons aussi les associations du village qui se mobilisent pour soutenir le CEC du GARD comme l'association des Sangliers du Griffon dont une partie des bénéfices du Trail sera reversée au CEC. Le CEC du GARD dont l'association est portée à bout de bras par son bureau et ses bénévoles n'a pas besoin seulement des bénévoles d'associations et des administrés de la commune qui l'accueille. Elle a plus que jamais besoin d'un soutien municipal urgent et pérenne à court et moyen terme mais aussi d'une reconnaissance et d'un soutien national dans un second temps.

Merci à tous ces bénévoles qui nous permettent de nous retrouver pour des moments festifs... et nous rappeler que notre village est toujours vivant...

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne fin d'année et n'oubliez toujours pas d'être prudent et de vous protéger. Nous sommes à votre écoute pour répondre à toutes vos interrogations. Alors n'hésitez pas à nous solliciter.

Article remis par mail le 24 septembre 2022.

Pour l'opposition,
Luc Ponsy
Estelle Epaud
Gerard Querci
Isabelle Serio
Jeremy Boutier
Alexandra Feurmour

Ô fil de ma Bulle

Octobre Rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Notre association « Ô fil de ma bulle » est une association qui a été créée afin d'apporter du soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein ou en rémission. Nous leur offrons un tour en bateau à moteur au Grau du Roi, pendant ou après leur parcours de soin. L'association ne demande pas de frais d'adhésion et ne fonctionne que par dons ou actions menées au profit de l'association, sachant que la mise à disposition du bateau et l'appontement du bateau au Grau du Roi sont offerts par M. et Mme RIOS.

Depuis le 18 mai, l'association a fait une dizaine de sorties en mer, permettant ainsi d'offrir aux femmes une parenthèse heureuse et de partager pendant une heure et demie les joies et les peines de chacune d'entre elles. En fin de sortie nous leur offrons une collation et elles repartent avec le sourire et leur petite bulle de bonheur.

Le 4 septembre, l'association a participé aux forums des associations en compagnie de « ses mamies roses ». Elles œuvrent depuis des mois pour confectionner des lingettes démaquillantes, des sacs, des doudous, des manips, etc. afin de les vendre au profit de l'association, notamment lors de la première marche rose de la Vaunage, organisée par Ô fil de ma bulle. Cet élan de générosité est particulièrement remarquable et l'association les en remercie.

Ce forum des associations a permis de faire de belles rencontres mais également de vendre des tickets de tombola, grâce à la générosité des commerçants du village et des diffé-

rents partenaires qui soutiennent l'association et Octobre Rose.

Nous remercions la Mairie mais également les associations du village et particulièrement « Les Sangliers du Griffon » qui depuis le début nous aide et nous conseille et le club Zapera très investi dans notre marche rose du 16 octobre.

Vous pouvez nous suivre ou nous contacter sur la page Facebook « Ô fil de ma bulle ».

Si vous souhaitez faire un don (66% déductible des impôts) il suffit de vous rendre sur Helloasso, Ô fil de ma bulle.

« Savourez chaque bulle de bonheur, comme un petit rien qui change tout. »

Geneviève Rios et Christine Mathieu



Généavaunage

L'atelier a repris ses activités depuis le **20 septembre 2022** au local **34 route de Nîmes de 14h30 à 16h30** au rythme de 2 séances par mois, soit les **1er et 3ème mardis**.

Dans une atmosphère sympathique,

on dialogue sur toutes les embûches que l'on trouve dans la recherche des vies de nos « chers ancêtres ».

Si l'aventure vous tente, venez nous rejoindre !

Site : geneavaunage.e-monsite.com



Quelle joie, quel bonheur !

Les activités reprennent après deux années compliquées.

Petite Canaan Vaunage propose cette année plusieurs ateliers :

- Une Chorale Gospel Enfant
- Une Chorale Gospel Adulte
- Des Ateliers d'anglais
- Les Clubs d'enfants
- Un groupe d'ado alias les Explorateurs

Tous ces activités sont proposées au siège de l'association.

Contactez-nous ou venez nous rencontrer lors de ces moments formidables pour de plus amples renseignements !

Téléphone : 07 71 211 555
petitecanaanvaunage@gmail.com

Vos démarches administratives



avec Calade
 à la Mairie de Clarensac
 les 1er et 3ème jeudis du mois

Prise de rendez-vous à Calade Calvisson
 ou au 04 66 22 16 35

- Accueil, information et orientation
- Aide aux démarches administratives
- Aide à l'utilisation des services en ligne
- Mise en relation avec les partenaires



Yoga

« La pratique du yoga consiste à harmoniser le travail du corps, du souffle et du mental afin de nous réunifier.

Elle permet un recentrage, une présence à ce que nous faisons et à ce que nous sommes.

Riches de cette connaissance de nous-mêmes, le yoga nous rend une confiance profonde, et de là, une indépendance et une liberté d'action, sans oublier la joie de vivre.

Et pour finir par un peu d'humour, cela fait aussi des abdominaux et des dorsaux ! »

Isabelle MORIN-LARBEY,
Professeure au sein de notre club
et vice-présidente de la FNEY

Les cours sont tous niveaux, ils ont lieu dans la salle de l'ancienne cantine scolaire, **rue des écoles 30870 Clarensac** :

LE LUNDI :

- de 16h30 à 17h30
- de 17h45 à 18h45
- de 18h50 à 20h15

LE MERCREDI :

- de 17h à 18h
- de 18h10 à 19h10

LE VENDREDI :

- de 9h à 10h

Site Internet :

yogaclarensac.com

Nous contacter par mail :

yogaclarensac@gmail.com



Les Sangliers du Griffon

7^{ème} édition

À Clarensac
Samedi 12 novembre 2022

Le Trail des Sangliers du Griffon

TRAIL
17 Km 700
365mD+

WWW.SANGLIERSDUGRIFFE.FR

NOUS CONTACTER : CONTACT@SANGLIERSDUGRIFFE.FR - 07 86 53 62 25

CANITRAIL BIENVENU

Clarensac EN VAUNAGE | nîmes métropole | OPTIQUE DE LA VAUNAGE | CEC du Gard

NE ME FETIZ PAS SUR LA VOIE PUBLIQUE



A Vivre en Vaunage

« Le talent c'est d'avoir envie de faire quelque chose »

Jacques Brel

Alors, si tu n'es pas venu à la journée portes ouvertes de l'association le 21 mai, tu peux regretter de n'avoir pas pu découvrir le talent des adhérents poterie adultes-enfants ainsi que le maintien en bonne forme des accros au Qi Gong.

Mais rassure-toi ! Les ateliers sont toujours ouverts et tu peux encore te décider ; d'autant que cette année selon l'astrologie chinoise et ses légendes, le Tigre a remplacé le signe du Lion. Après avoir vaincu toutes les bêtes, le tigre a été couronné roi.

Réputé pour sa force, réputé pour exorciser les maux, réputé pour sa bravoure, le signe du Tigre d'Eau survient tous les 60 ans.

Ne tarde pas, viens essayer une activité :

- Poterie lundi pour adultes, mercredi pour enfants à partir de 6 ans, stages à chaque vacance scolaire ainsi que les samedis (voir calendrier),
- Qi gong le jeudi matin, sorties marche et Qi Gong (voir le calendrier),
- Des événements dans l'année, le premier, sortie Argileum le 16 octobre à St Jean de Fos.

Pour découvrir le calendrier, rendez-vous sur :

vivre-en-vaunage.blogspot.com/search/label/Calendrier

Pour découvrir nos activités associatives, rendez-vous sur :

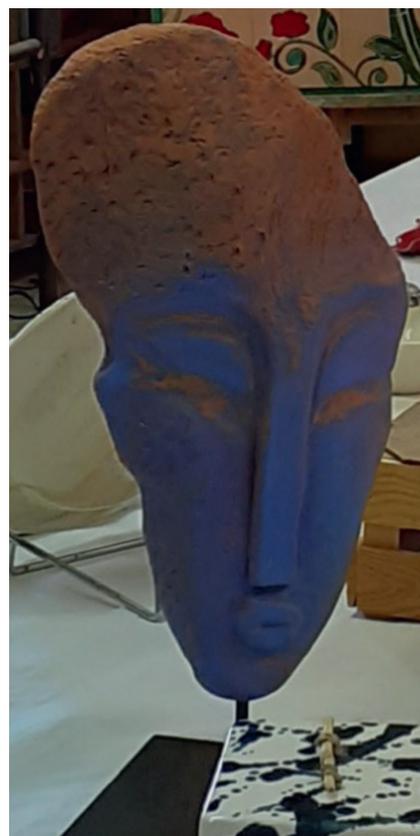
[http://vivre-en-vaunage.blogspot.com/search/label/Activites associatives](http://vivre-en-vaunage.blogspot.com/search/label/Activites%20associatives)

Bonne reprise des activités, au plaisir de vous y retrouver.

Christine,

pour le CA de Vivre en Vaunage

vivre-en-vaunage.blogspot.com – [facebook.com/vivreenvaunage](https://www.facebook.com/vivreenvaunage)



26-27
NOV.

10H-18H
ENTRÉE LIBRE



Marché de Noël

FOYER COMMUNAL & PLACE DE LA MAIRIE

Clarensac
EN VAUNAGE

Plus d'infos sur clarensac.fr

Un peu d'his- toire...

Petit Historique des Arènes d'après Jacky Goudet

Ce 9 juin 1979 fut marqué d'une pierre blanche dans le paysage communal. Enfin Clarensac pouvait se délecter de courses camarguaises. Il aura fallu quatre ans à un groupe de passionnés pour réaliser l'impensable : quatre années qui furent longues pour cette poignée de copains.

Le dynamique Jérôme Ruiz en tête, une équipe se forma, composée des membres du bureau du Club Taurin (créé en 1975) et parfois de villageois, jeunes et moins jeunes ; elle travailla durement, le samedi, le dimanche, les jours de fêtes, au détriment des loisirs et de la vie de famille de chacun. Tous démontèrent sans relâche des wagons, charrièrent des poutres de chemins de fer, assemblant le tout comme de vrais professionnels, tous déterminés car guidés par la passion et convaincus du sérieux de leur mission, persuadant même les plus sceptiques sénateurs du tour du Griffon à venir leur donner un coup de main.

Le soir, éreintés, les membres douloureux, les mains pleines d'ampoules, ils se donnaient rendez-vous, sans faillir, pour le week-end suivant. Que de sacrifices pour que cette mare déjà asséchée, pardon pour que ce gourd dans

lequel des poissons rouges et des carpes proliféraient en toute quiétude, devienne le lieu d'une tradition désormais bien ancrée dans la région.

Révolu le temps des arènes sur la place Henri Aubanel, dressées avec des charrettes, des ridelles, des planches et autres matériaux, un peu à la « aigues-mortaise », chaque agriculteur aidant la jeunesse à venir monter le plan.

Vint enfin le grand jour de l'inauguration ! Tout le village, en estrambord, s'était rassemblé autour de l'enceinte pour féliciter le président Jérôme Ruiz, ses lieutenants Jacky, Patrick et Gilbert, ainsi que les anonymes qui avaient donné un peu de leur temps pour réussir ce 9 juin 1979. Alors, en présence du Maire de Clarensac (Marcel Aigon), du député-maire de Nîmes (Émile Jourdan) et du conseiller général (Léopold Dumas), le président du Club Taurin, ému et fier, prononça son discours d'inauguration. S'en suivirent les discours des personnalités, puis Monsieur Henri Aubanel, président d'honneur de l'Escapaire, eu l'honneur de couper le ruban bleu-blanc-rouge au son du retentissant Marseillaise interprétée par la Société Musicale de la

Vaunage. C'était le départ de la course camarguaise à Clarensac !

Dans un tonnerre d'applaudissements le premier taureau, de la Manade Aubanel, déboula dans la piste. Les raseteurs, amis du Club (Robert Marchand, Émile Dumas, Gérard Barbeyrac, Albert Rado, pour ne citer qu'eux), se mesurèrent au bétail et offrirent une superbe prestation. Alexandre, Saint-Laurenan, Papalunier, Sonne-Clair, Boumian composaient la royale de ce jour mémorable.

Devant tant d'efforts et de persévérance, les membres du Club Taurin se doivent de continuer l'œuvre entreprise par les Anciens, qui en leur temps amenèrent cette belle tradition vivante dans notre village. Jeunes et moins jeunes, nouveaux arrivants, en lisant cet historique de la naissance des Arènes, vous ne pouvez que saluer bien bas la passion des traditions de ces anciens.

Soyons réactifs, nos Arènes ont besoin d'être relookées une deuxième fois, pour devenir un lieu culturel alliant variétés, projections de films, théâtre, concerts, sans oublier – bien entendu – un lieu où seul le taureau est roi.



Clarensac à l'honneur

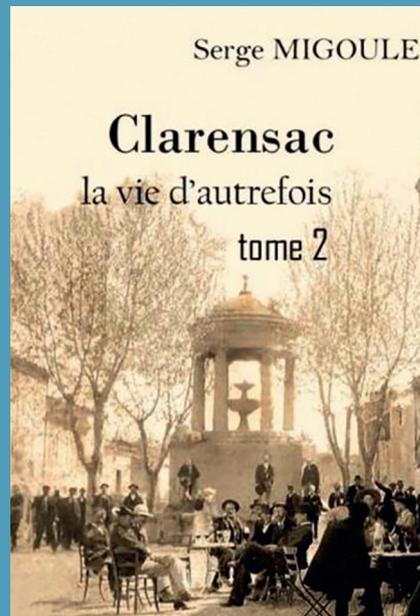
Serge Migoule

Serge Migoule n'est plus à présenter, tant il est une figure emblématique de notre village. Quiconque est déjà venu à l'une de nos fêtes votives l'a déjà vu, appareil photo à la main, prêt à immortaliser ces moments de convivialité et de tradition vivante.

Déjà en 2016, ce Clarensacois de toujours avait mis à l'honneur son village en publiant le premier tome de Clarensac, la vie d'autrefois. Véritable recueil de photographies d'époque – dont certaines ont été découvertes au décès de sa mère, tandis que d'autres ont été dénichées chez les plus anciennes familles de Clarensac –, ce livre a permis à beaucoup de curieux de mieux connaître le passé de leur village.

Pour autant, Serge Migoule n'en est pas resté là. Poursuivant sa quête, il est allé à la recherche de nouvelles photos, en collectant plus d'un millier. S'en sont suivies diverses expositions, dont la plus récente a eu lieu lors des Journées du patrimoine organisées par la commune. Au temple, notre photographe et historien local a pu nous livrer un avant-goût de ce qui sera le second tome de Clarensac, la vie d'autrefois. Le livre devrait sortir très bientôt et ravir à nouveau tous les passionnés de leur village.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter directement son auteur au 06 50 11 31 91 ou à serge.migoule@orange.fr



Pour vous alerter,
nous avons pensé au coq...



Clarensac utilise Place du Village, l'outil de communication simplifié des communes



SUIVEZ LES ÉVÉNEMENTS !

Pour vous alerter, nous avons pensé au coq...

Mais plus efficace, nous avons préféré « la notification d'alertes » visible sur la WebApp de Clarensac !
Téléchargez ou consultez votre WebApp sur : clarensac.fr

ASSOCIATIONS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES : L'ANNUAIRE VOUS ATTEND



Vous êtes une association ou un acteur ou actrice économique de Clarensac et vous n'apparaissez toujours pas dans l'annuaire de notre site internet ?

N'attendez plus, contactez le service de communication de la mairie à communication@mairie-clarensac.fr qui vous expliquera la démarche à suivre pour y apparaître !

Comm'une Actu

Soucieuse de soutenir encore davantage les associations, les acteurs et actrices économiques de Clarensac, et de proposer un outil de communication complémentaire, la Mairie a fait le choix d'adhérer à l'application Comm'une actu l'année dernière.

L'adoption de Comm'une actu va permettre à Clarensac de rayonner bien au-delà de ses limites territoriales puisque des adhérents de nos associations ne résidant pas sur notre commune pourront eux aussi suivre notre actualité !

Comm'une actu est disponible gratuitement pour les smartphones de type Apple et Android.

N'hésitez pas à la télécharger en scannant le QR Code ci-dessous ou en vous rendant sur le site www.communeactu.fr. Toute la dynamique de notre village vous y attend déjà !



PLUIE - INONDATION



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Rester ou rentrer à l'intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
pluie-inondation.gouv.fr



Etat Civil

Naissances 2022

BORDE Emilie	25 juillet 2022	à Nîmes
Regueira Watissée Solène	08 août 2022	à Nîmes
Couture Soléa, Ambre, D'argent	09 août 2022	à Nîmes
Ortola Serrano Liam, Esteban, Hervé	13 août 2022	à Nîmes
CHENET Paola, Angela, Eliane	21 août 2022	à Nîmes
BEAUVISAGE SURDO Alessia, Daniele, Francesca	05 septembre 2022	à Nîmes
BALDET Tyler	08 septembre 2022	à Nîmes
FIZE Maxence, Gabriel	08 septembre 2022	à Nîmes
WIDHEM Gabriel, René, Paul	29 septembre 2022	à Nîmes



Mariages & baptêmes civils 2022

ENCENAS José-Pierre / ZALDMAN Francine	02 juillet 2022
ROBIN Rémy, Pierre, Victor / KESSLER Nina, Marie	07 juillet 2022
MARIE Manon, Danielle, Martine / LEPOGLAVEC Nicolas	27 août 2022
FARAGGI Aurélie, Charlotte / BASSET Fabien	03 septembre 2022
DUPONT ORTEGA Mylah, Jeanne-Marie, Sylvie	06 août 2022
MERZOUGUI Noah, Georges, Marcel	03 septembre 2022



Décès 2022

PERONA Bernard, Marc	08 août 2022	à Clarensac
LHULLIER Louis	14 août 2022	à Nîmes
GRAU TARANCON Antonio	22 août 2022	à Clarensac
DESHAYS Bernard, Alain, François	13 septembre 2022	à Nîmes
DANTONI Alain	21 septembre 2022	à Caveirac



Numéros utiles

LES NUMÉROS MUNICIPAUX

Accueil :04 30 06 53 21
Cellule COVID-19 :04 30 06 53 13
Police municipale :04 30 06 53 10

LES NUMÉROS D'URGENCES

TOUTES URGENCES

Numéro européen d'urgence : 112
Numéro d'urgence par SMS (en cas de difficulté pour appeler en confidentialité, ou pour les personnes sourdes et malentendantes) : 114

URGENCES MÉDICALES

SAMU : 15
SOS Médecin (24h/24h) :3624
Centre antipoison de Marseille :04 91 75 25 25

INCENDIE

Pompiers : 18

SÉCURITÉ

Police Secours : 17
Gendarmerie de Calvisson :04 66 01 20 07

SOS Enfants disparus : 116 000
Enfance maltraitée : 119
SOS Femme battue :04 66 86 85 51
Violences conjugales :3919

URGENCES SOCIALES

SAMU Social : 115

LES AUTRES NUMÉROS

ENEDIS Dépannage :09 72 67 50 30
GRDF Urgence Sécurité :09 69 32 43 24
Eau de Nîmes métropole :09 69 36 61 02
SPIE (éclairage public) :08 00 00 50 66
Déchèterie :04 66 02 54 54

LES JOURS DE COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES

mardi et vendredi, à partir de 5h

COLLECTE SÉLECTIVE

mercredi, à partir de 5h

Retrouvez
vos commerçants,
associations et
professionnels de santé
sur notre site internet !
www.clarensac.fr

ASSOCIATIONS



COMMERCES



SANTÉ



L'Écho du Griffon

7

JOURNAL D'INFORMATION
MUNICIPAL QUADRIMESTRIEL
DE CLARENSAC - NOVEMBRE 2022
www.clarensac.fr



clarensac_



@clarensac_



facebook.com/clarensac